



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élections législatives

Question écrite n° 47134

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann * attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le fait que le secrétaire général du ministère de l'intérieur a organisé, le 8 septembre 2004, un point presse afin d'évoquer les échéances électorales. Selon certains organes de presse, il aurait évoqué la nécessité rappelée d'ajuster les circonscriptions législatives pour tenir compte de l'évolution démographique. Il aurait indiqué « techniquement on devrait le faire ». Dans la mesure où même au niveau du ministère de l'intérieur on admet l'obligation faite par la loi d'une adaptation en la matière, elle souhaiterait savoir pour quelles raisons l'ajustement correspondant n'a toujours pas été engagé.

Texte de la réponse

Tout remodelage des circonscriptions législatives doit être fondé sur des critères démographiques conformément aux principes rappelés par le Conseil constitutionnel. Le Gouvernement poursuit ses réflexions sur l'éventualité d'un tel remodelage. Un groupe de travail vient d'être installé au ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales pour en étudier les conditions de faisabilité et proposer les critères qui pourraient les guider.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47134

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7247

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2775